

ABC 14  
Route de Rocquancourt  
14320 FONTENAY LE MARMION

**Mairie**  
**Service urbanisme**  
**Place de l'Hôtel de ville**  
**14460 COLOMBELLES**

*Ref : Avis délibéré n°2020-3535 en date du 30 avril 2020  
relatif au projet de création d'une serre de culture et d'une  
lagune sur la commune de Colombelles (14)*

*Objet : Réponse à l'avis de la MRAE*

Madame, Monsieur,

Suite à l'avis de la commission MRAE dans le dossier Etude d'Impact et le permis de construire de notre projet cité en référence, veuillez trouver ci-dessous les éléments de réponse à ces différents points.

*L'autorité environnementale recommande de mieux décrire les impacts du projet en phase de chantier et de mettre en évidence des mesures d'évitement et de réduction des impacts du chantier sur l'environnement et la santé humaine, en particulier sur la qualité des eaux de surface, ainsi que d'en assurer le suivi.*

L'accès au chantier se fera en sécurité par le giratoire créé sur la départementale D 226. Les travaux de terrassement se dérouleront sur le début de la période automnale. Théoriquement, cette période est peu humide, garantissant un état des chaussées correct.

Les horaires du chantier n'entraîneront pas de nuisance sonore pour les riverains. Ils se dérouleront la semaine sur une amplitude horaire 8h-18h. La proximité des riverains est limitée puisque :

-à l'ouest, direction Colombelles : 450m

-à l'est, direction Cuverville : 530 m

-au sud, direction Giberville : 800m

Dans le contexte de notre projet, où la qualité agronomique du sol est une priorité, nous sommes particulièrement vigilants aux pollutions accidentelles de surface. L'entreprise de VRD définira un emplacement précis et délimité où s'effectueront les opérations de maintenance et remplissage. Si ces opérations engendrent une pollution l'entreprise effectuera une purge des terres et prendra à sa charge l'évacuation de ces terres polluées vers une filière spécialisée.

*Elle recommande également de mentionner dans le dossier le système de gestion des eaux pluviales de la ZAC Lazzaro 3, dont les principaux ouvrages régulateurs se situent en limite nord du projet, et de préciser leur prise en compte.*

Effectivement, pour ce qui est de la ZAC Lazzaro 3, des bassins de rétentions ainsi qu'une noue ont été prévus pour la zone.

Pour ce qui est de notre projet, les eaux pluviales seront collectées dans une lagune étanche de 15 000m<sup>3</sup>. Cette eau servira à irriguer la serre par goutte à goutte afin de préserver la ressource. S'il y a un surplus dans cette lagune, il sera dirigé vers un bassin d'infiltration de 730 m<sup>3</sup>.

Ce schéma permet d'être autonome à la parcelle en gestion des eaux pluviales.

La lagune servira également de réserve incendie.

Cette réserve d'eau sera réalisée dès le terrassement afin de collecter les eaux pluviales durant la phase de construction.

*L'autorité environnementale recommande de mieux appréhender et caractériser la biodiversité actuelle, d'évaluer les impacts du projet de serre sur cette biodiversité, et de définir des mesures d'évitement et de réduction susceptibles de conserver, voire d'améliorer localement la biodiversité existante et d'assurer un suivi de leur efficacité. L'autorité environnementale recommande également d'identifier, en ce sens, les mesures d'accompagnement éventuellement nécessaires.*

Aujourd'hui, il n'existe aucune haie, aucune bande enherbée, aucun bosquet ou taillis sur le terrain. Les parcelles sont en cultures céréalières intensives depuis de nombreuses années.

Nous avons fait le choix de limiter les surfaces enrobées autour de la serre au strict minimum. Au contraire nous avons privilégié les surfaces enherbées pour favoriser l'infiltration d'eau au pourtour de la serre.

En matière de biodiversité, nous avons prévues des haies bocagères composées de différentes essences au Nord, à l'Est et l'Ouest. Tout cela s'ajoute aux surfaces enherbées ainsi qu'au bassin d'infiltration planté de roseaux phytoremédians.

Nous espérons donc reconstituer un écosystème autour d'une zone humide, de haies et d'espaces enherbés. Afin d'entretenir ces zones enherbées nous envisageons d'appliquer les principes de l'éco-pâturage.

*L'autorité environnementale recommande de réaliser une étude de pollution des sols au droit du projet de serre, afin de s'assurer que leur état est bien compatible avec le développement d'une agriculture maraîchère, qui plus est dans une perspective de labellisation en agriculture biologique.*

Comme toutes les exploitations maraîchères en agriculture biologique ou en conversion, nous suivons un cahier des charges français et européen définissant la production sous ce label.

C'est pour cela que depuis le 13/02/2020, les parcelles concernées par ce projet sont déclarées auprès d'un Organisme Certificateur. Lorsque la période de conversion sera achevée les produits pourront bénéficier du label Agriculture Biologique.

Cet organisme est habilité à réaliser des contrôles administratifs, les analyses de sol, ainsi que les analyses des légumes avant la commercialisation.

De plus, nous devons nous assurer que l'eau apportée par goutte à goutte aux plantes est indemne de pollutions. Pour cela, nous disposons d'une réserve dans la serre qui représente la consommation de 3 jours.

L'eau stockée dans celle-ci provient de la lagune. Avant de rejoindre la réserve elle sera filtrée puis dirigé vers un filtre à charbon garant d'une eau saine pour la plante.

*L'autorité environnementale recommande d'améliorer la description de l'insertion paysagère envisagée, de présenter des photoprojections des futurs aménagements depuis d'autres points de vue, de les rendre plus conformes à la réalité des paysages futurs et de prévoir un accompagnement paysager de la serre depuis le sud*

Concernant le futur lotissement « Les jardins de Clopée », celui-ci se trouve à 300m. Cependant le dénivelé entre le lotissement (32.50m) et la serre prévue (25.10m) est de plus de 7m soit la hauteur de la serre. Le futur lotissement aura donc vu sur les toits de la serre.

Cela est sans compter sur les projets de La ZAC Lazzaro qui doivent s'implanter entre les deux.

Il est prévu dans les aménagements futurs des plantations d'arbres et d'arbustes entre nous, cette zone et les habitations.

Restant à votre disposition pour tous renseignements ou documents complémentaires, veuillez recevoir, Madame, Monsieur, nos plus sincères salutations.

A FONTENAY LE MARMION, le 3 juin 2020

Pour la SARL ABC 14

M. Didier Cadiou

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.